



## Prix départemental de la chanson : Barbara Carlotti marraine de la 2<sup>e</sup> édition

Le Département de Seine-et-Marne lance la 2<sup>e</sup> édition du Prix départemental de la chanson avec comme marraine la chanteuse Barbara Carlotti. Organisé en partenariat avec la Sacem, Act'art, Collectif Scènes 77 et le Réseau des musiques actuelles en Île-de-France, cet événement vise à encourager la création musicale actuelle sur le territoire.

En 2018, 80 groupes ou artistes ont présenté leur candidature pour la 1<sup>re</sup> édition du Prix départemental de la chanson, remporté par la jeune Chrystal. Fort de ce succès, le Département a décidé de renouveler cette opération. L'objectif reste le même : valoriser et encourager les jeunes artistes amateurs en voie de professionnalisation dans le domaine des musiques actuelles.

La sélection s'effectue en deux étapes. Les candidats - groupes ou artistes résidant ou travaillant en Seine-et-Marne - doivent envoyer 1 à 3 enregistrements audio **du 4 février au 17 mars 2019**. Les chansons présentées doivent respecter deux critères : expression francophone et musiques actuelles.

Huit groupes ou artistes seront alors présélectionnés. En juin, ils se produiront à File 7 à Magny-le-Hongre devant un jury regroupant la marraine Barbara Carlotti, des professionnels (directeurs de salles de spectacle, journalistes, artistes), un élu du Département et des complices d'Act'art (public des Scènes Rurales...).

A l'issue de ces auditions, le jury retiendra **3 lauréats** auxquels seront décernés le 1<sup>er</sup> Prix en partenariat avec la Sacem (4 000 € d'accompagnement), le 2<sup>e</sup> Prix du meilleur texte (2 000 € d'accompagnement) et le 3<sup>e</sup> Prix de la meilleure interprétation scénique (2 000 € d'accompagnement).

Le lauréat du premier Prix se produira en première partie du concert de clôture de Barbara Carlotti lors de la soirée de remise de prix le 8 novembre 2019 au Théâtre du Luxembourg de Meaux.

Les collégiens sont aussi associés au projet et décerneront le Prix spécial « Coup de Cœur » des collégiens (2000 € d'accompagnement) sélectionné parmi les 8 chansons en compétition.

Inscriptions et renseignements : <u>www.seine-et-marne.fr</u> ou <u>chanson@departement77.fr</u> ou 01 64 14 60 46.

## **Contacts presse:**

 $\label{luce-margonty-departement77.fr} Luce \ Margonty-01\ 64\ 14\ 60\ 42\ /\ 06\ 72\ 84\ 70\ 49\ /\ \underline{luce.margonty@departement77.fr}\\ Guillaume \ Tallon-01\ 64\ 14\ 70\ 85\ /\ 06\ 79\ 38\ 52\ 96\ /\ \underline{guillaume.tallon@departement77.fr}\\$